

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2018

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf A. Fragne et J-C. Bénigaud, excusés, a pris les décisions suivantes :

► **TRAVAUX DU LOGEMENT DERRIERE LA MAIRIE** : approbation des devis et avenants correspondant aux travaux retenus lors de la précédente réunion, pour le changement de carrelage, la peinture des menuiseries extérieures et poutres apparentes, la reprise de la façade nord-est et du crépis côté ouest, l'équipement de la cuisine en meubles hauts et bas et poste cuisson, pour un total de 9152,38 € TTC en dépense supplémentaire. La dépense sera équilibrée par un surplus de dotation de solidarité rurale (décision modificative N°3).

► **TAXE DE SEJOUR** : suite à la modification de la réglementation nationale, le conseil municipal revoit le barème de la taxe de séjour en ce qui concerne les établissements non classés : à partir du 1er janvier 2019, un pourcentage de 3,5% sera appliqué sur le montant des nuitées au lieu d'un montant fixe. Par ailleurs, les propriétaires utilisant une plateforme internet telle que Airbnb auront obligation de verser la taxe de séjour par l'intermédiaire de cette plateforme. Le bénéficiaire final de la taxe de séjour reste le syndicat d'initiative de St Just en Chevalet et les mineurs continuent d'être exonérés.

► **EQUIPEMENT ATELIER** : l'acquisition d'un groupe électrogène, d'un montant de 805€ ht, 966€ TTC est approuvée (DM N°3).

► **FETE PATRONALE** : établissement du planning de la buvette pour le dimanche 5 août après-midi.

► **CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES** : la décision qui avait été prise de réserver l'attribution de nouvelles concessions aux seuls habitants de la commune, en raison du très petit nombre d'emplacements encore disponibles, est revue en fonction de l'agrandissement du cimetière des Moulins qui devrait se réaliser bientôt. Le conseil municipal indique qu'il étudiera au cas par cas les demandes justifiées qui pourraient être déposées ; il décide de retenir 2 demandes en ce sens, avec évidemment la condition d'attendre l'agrandissement effectif du cimetière courant 2019.

► **Questions et informations diverses :**

- FIBRE : questionné sur l'avancement du poste de notre commune, le S.I.E.L. répond : "de nombreuses interventions consécutives aux évènements météo ont été réalisées, de plus l'entreprise a refait beaucoup de soudures qui n'étaient pas conformes. Les travaux de déroulage sont terminés à ce jour mais actuellement des reprises niveau SIG (informatiques) doivent être faites par l'entreprise (en cours). La date de réception du PM31 complet devrait pouvoir être programmée pour fin septembre". Les abonnés doivent donc encore attendre qu'on les informe du lancement de la réunion d'information pour demander leur branchement.

- DEMANDE de la commune de Pommiers : non retenue

- LISTING des redevances ordures ménagères : mis à jour.

- choix des LOCATAIRES pour les 3 logements à louer : 3 familles avec enfants vont pouvoir s'installer avant la rentrée.

Prochaine réunion du conseil municipal : 28 septembre 2018.